

Décision n° 2022/09 relative à l'accréditation de l'EFREI Paris à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

École

Nom : **EFREI Paris**Sigle : EFREI Paris
Type : Privé, EESPIG

Académie : Créteil

Sites de l'école : Paris (Villejuif)

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2019/05-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NF (Nouvelle formation):

Nouveau cycle préparatoire intégré, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Reims

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'EFREI Paris ;
- Vu le rapport établi par Xavier ROMAGNÉ (membre de la CTI, rapporteur principal), René-Louis INGLEBERT (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), Alexandre CAMINADA (expert auprès de la CTI), Stéphane WOJCIK (expert international auprès de la CTI), Luka MAYEN (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 septembre 2022 ;
- Entendus : Messieurs Fréderic MEUNIER, directeur de l'EFREI Paris et Nicolas SICARD, directeur du programme « Grande école d'ingénieurs » ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Autorisation accordée à l'école pour ouvrir un nouveau cycle préparatoire	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Nouveau cycle préparatoire intégré sur le site de Reims	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2024-2025	NC

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 13 septembre 2022,

En présence de Mesdames et Messieurs les membres de la CTI: Jean-Louis ALLARD, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Marie-Annick GALLAND, Xavier KLÉBER, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Nadine LECLAIR, Farida MAZARI, Xavier OLAGNE, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Rodolphe REVERCHON, Gilles SAINTEMARIE, Philippe STOLTZ, Pascal TRIBOULOT et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 12 octobre 2022.

Le rapporteur principal Xavier ROMAGNÉ Le secrétaire greffier

La présidente Elisabeth CREPON

W.